



Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé
Membre fondateur de l'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

☎ : 02-43-21-65-78 - Portable : 06-83-27-22-80 - courriel : ffcmm@libertysurf.fr

<https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm>

Vive l'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé (UNAASS)!

Le 21 mars 2017 à Paris, 73 associations de patients agréées au plan national (dont la FFCM), ont fondé dans l'enthousiasme l'**Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé (U.N.A.A.S.S)**

Parce que l'union fait la force, et que les attaques contre l'aspect social et médicalisé du thermalisme, ne sont qu'un aspect particulier du travail général de démolition des orientations du Conseil National de la Résistance, la FFCM avait déjà participé aux travaux de préfiguration de cette union supervisés par M. Édouard COUTY.

Les principes de cette union nationale sont inscrits dans la Loi, ce qui lui donnera légitimité et indépendance d'action, ainsi que la stabilité pour l'essentiel de son financement.

L'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé devra :

- Renforcer les capacités d'action des associations dans un cadre inter-associatif impliquant le national et les régions;
- Permettre aux associations de mieux se connaître pour mieux agir;
- Donner un plus grand écho à la voix des usagers dans le but de bousculer les lignes (+ de capacité de plaidoyer);
- Construire une stratégie de défense de notre système de santé solidaire;
- Mieux contribuer au développement de la recherche et à l'innovation dans le domaine de la démocratie en santé;
- Développer une dimension européenne et internationale.

La FFCM vous informera régulièrement de l'avancement de la mise place de l'UNAASS qui sera placée sous le triple signe de l'**indépendante**, de l'**union**, et de l'**action** avec et en faveur des patients.

73 associations signataires des statuts de l'Union nationale des associations agréées du système de santé au 22 mars 2017

AAAVAM , ADMD, Advocacy France, AFA, AFC, AFD, AFDOC Nationale, AFM-Téléthon, AFSA, AFSEP, AFVD, AIDES, AFPric, AFDE, AFH, Alliance Maladies Rares, AFVS, Alcool Ecoute Joies et Santé, Alliance du Cœur, ANDAR, APF, ARGOS 2001, ARSLA, ASBH, Association Amis de la Santé, Association MARFANS, Autisme France, AVIAM, CADUS, CNAFAL, CNAO, Croix Bleue, CLCV, EFAPPE, Epilepsie France, E3M, Familles de France, Familles Rurales, Fédération Alcool Assistance, FFAAIR, **FFCM**, Fibromyalgie France, Fibromyalgie SOS, FNAPSY, FNAIR, FNAR, FNA-TCA, FNATH, France Alzheimer, France Greffes Cœur Poumons, France Parkinson, France Psoriasis, Générations Mouvement, Impatients Chroniques et Associés, La CSF, Le LIEN, LNCC, Renaloo, Schizo Oui, Réseau D.E.S France, SOS Hépatites, Transhépate, UAFLMV, UFC Que Choisir, UFAL, UNAF, UNAFAM, UNAFCT, UNAPECLE, UNAPEI, Vaincre la Mucoviscidose, Vie Libre, VMEH.

Les présents statuts sont établis en TROIS (3) originaux dont DEUX (2) feront l'objet d'une déclaration en Préfecture de Police de PARIS et seront enregistrés au droit fixe et un demeurera au siège social de l'Association.

Le Président remplira les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi.

Tous pouvoirs sont conférés à cet effet au porteur d'un original des présents.

Les présents statuts sont adoptés par l'Assemblée Générale constitutive qui s'est tenue à Paris, le 21 mars 2017.

Fait à PARIS,
Le 21 mars 2017.

Pour le Bureau provisoire	Qualité	Signature suivie de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions provisoires »
Edouard COUTY	Président	
Daniele DESCLERC-DULAC	Premier Vice-Président Secrétaire	
René MAZARS	Trésorier	

Nom de l'association	Nom du représentant	Qualité	Signature
FFCM	Jean-Pierre GIOVANNI	Président	